



CONTRAT D'ENGAGEMENTS

KIWI 2025



Adhérent.e

Nom :
Adresse :
Mail :
Tel :

Producteurs :

Jean-Marc GAILLARD
Dominique GAILLARD
110 route royale 78580
Les Alluets-le-Roi
www.maisongaillard.fr

Engagements de l'adhérent :

- pré financer la production.
- assurer au moins une permanence distribution et se rendre au moins une fois à la maison Gaillard pendant la saison d'engagement.
- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances, ...) aux distributions.

Engagements du producteur fruitier partenaire :

- les fruits livrés sont certifiés bio,
- livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- être présent aux distributions et accueillir les adhérents à la maison Gaillard au moins une fois pendant la saison d'engagement
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Choix de la formule & Modalité de paiement :

Le chèque est établi à l'ordre de **MAISON GAILLARD** et déposé lors d'une distribution après signature du contrat.

Distribution :

Désignation du panier	Prix panier	Nb de paniers	Total
750g kiwis Hayward (équivalent de 6 gros kiwis)	5€	x	= €

La distribution a lieu le mardi **02/12/25** de 18h30 à 20h à la ferme urbaine Wangari Maathai, 49-51 boulevard Gabriel Péri.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire, et un représentant du réseau régional des AMAP.

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait en **1 exemplaire**, le _____ à _____ .

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :